

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	Numéro de permis 2020016	Date d'inspection Le 17 juillet 2024	
Nom de l'établissement Les petits trésors		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(vii)	12 juil. 2024	08 juil. 2024
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(3)(a)	12 juil. 2024	17 juil. 2024

Commentaires généraux
<p>Preuve de l'inscription au cours de premiers soins qui manquait du dossier d'éducateur était envoyé par courriel. Un rappel qu'un plan doit être mis en place afin que l'éducateur ne soit pas laissé seul avec les enfants pour des raisons de sécurité.</p> <p>La zone sous les matelas à langer de toutes les salles de classe qu'appartient aux Petits Trésors sauf la salle 1129 était propre au moment de l'inspection. L'éducatrice de la salle 1129 a nettoyé la zone durant l'inspection de suivi aujourd'hui.</p> <p>Un rappel que la zone sous les matelas à langer doit être nettoyée quotidiennement (à chaque jour).</p>

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 juillet 2024

Date

original signé par

Le 17 juillet 2024

Karine Gasse

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date